



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

schémas de cohérence territoriale

Question écrite n° 97316

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'évaluation périodique des schémas de cohérence territoriale (SCoT). La loi portant engagement national pour l'environnement dite loi Grenelle II a ramené l'évaluation desdits documents d'urbanisme de 10 ans à 6 ans. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'échéancier de la mise en oeuvre de cette mesure pour les documents concernés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97316

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13877

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)